



**HAL**  
open science

## Emploi et travail au regard de la situation de handicap

Raul Morales La Mura

► **To cite this version:**

Raul Morales La Mura. Emploi et travail au regard de la situation de handicap. Employabilité en question - Journée Nationale du CCAH, Mar 2010, Paris, France. halshs-00831058

**HAL Id: halshs-00831058**

**<https://shs.hal.science/halshs-00831058>**

Submitted on 6 Jun 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Emploi et travail au regard de la situation de handicap

Raúl MORALES LA MURA<sup>1</sup>

Emploi et travail sont deux mots si familiers, si quotidiens, qu'ils nous paraissent être des concepts stabilisés et synonymes parfois. Pour autant, quand nous les utilisons ou quand nous les entendons dans les discours de nos gouvernants, il est bien difficile de comprendre de quoi nous parlons, tellement ces mots sont traversés par l'idéologie qui les produit et qui les convoque comme les arguments de l'existence elle-même.

Aussi, je vous propose de les définir, avant de tirer des conclusions au regard de la situation de handicap, et pour ce faire je questionnerai ici les discours de nos gouvernants et notamment ceux issus de la conférence de Lisbonne 2000 comme étant un véritable positionnement générique<sup>2</sup>.

Lors de cette Conférence Européenne non seulement on assiste à la nomination du projet de société auquel les pays adhérents souhaitent participer, mais en plus à la production d'un constat lourd de conséquences. Il faudrait remplir deux conditions pour concrétiser les perspectives d'une « nouvelle société » : une croissance économique durable et une cohésion sociale assurée. Cela en sachant que la première condition a propension à fragiliser la deuxième et que sans la deuxième la première ne peut s'accomplir. En d'autres termes, la croissance économique aurait tendance à « laisser des gens au bord de la route » fragilisant d'autant la cohésion sociale au risque de son éclatement, et c'est ce risque qui empêcherait d'autant les investisseurs économiques de produire la croissance. Pour répondre à ce paradoxe et pour accomplir le destin de cette « société de l'économie de la connaissance » à laquelle nos gouvernants avaient adhéré (et adhèrent toujours), il fut choisi de soutenir la croissance et de maintenir la cohésion. Pour soutenir la croissance, la confiance fut placée dans les capacités d'adaptation et de réactivité d'une main-œuvre qualifiée, mobile et formée en permanence. En somme, la confiance fut placée dans la plus-value économique et technologique provoquée par « l'activité » d'un type de main d'œuvre, celle considérée comme actualisée.

Pour maintenir la cohésion sociale, un appel fut donné aux incitations publiques, individuelles ou collectives, financières ou législatives, afin de résorber une main d'œuvre inadaptée aux exigences de la croissance économique qui, en l'état, questionnait la cohésion sociale pouvant compromettre la paix sociale nécessaire à l'avènement du projet de société. En somme, l'appel fut fait à la plus-value sociale produite par « l'occupation » d'un autre type de main d'œuvre, celle considérée comme dépassée.

---

<sup>1</sup> Sociologue, chercheur au Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales - Equipe de Recherches en Anthropologie et Sociologie de l'Expertise (2L2S-ERASE) de l'Université Paul Verlaine de Metz. Conseiller territorial pour les missions associatives de l'Association des Paralysés de France.

<sup>2</sup> Les textes de référence de cette analyse sont :

- LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (2003/578/CE).
- LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, du 4 octobre 2004 concernant les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (2004/740/CE).

Deux offres de main d'œuvre, l'une adaptée, l'autre inadaptée, deux demandes de main d'œuvre, l'une répondant aux besoins de la croissance économique, l'autre à ceux de la cohésion sociale. Deux offres et deux demandes, donnent deux marchés avec deux logiques d'équilibre qui leur sont propres. C'est ainsi que l'on peut comprendre les discours de nos gouvernants sur le « plein emploi » ; celui-ci étant la simple addition mathématique d'une main d'œuvre « active » et d'une autre « occupée », toutes les deux nécessaires à la concrétisation du modèle de société qui les produit.

C'est ainsi, aussi, que l'on peut argumenter, dans cette société de « l'économie de la connaissance », sur le besoin d'accroître le « taux d'employabilité » comme un besoin qui est en parallèle à la croissance économique et non sa conséquence. Impliquant à l'évidence l'aspiration à d'autres rapports de forces avec ceux qui pensent encore la richesse comme une condition de l'aide. Cette société « là », n'est pas dans la charité, elle est dans sa production et dans la protection de la reproduction de ses rapports de domination quand elle se donne les moyens de maintenir la cohésion sociale.

Nous sommes bien en présence d'une volonté politique d'affirmation structurante sur deux marchés, volonté qui s'explique de plus en plus depuis les premiers textes européens et discours politiques nationaux de référence. En France à partir de l'année 2000 et de manière progressive, presque à chaque fois que le mot « travail » est mentionné, il est associé à des rhétoriques du type, qualification, technicité, flexibilité, adaptation, compétences, tout est dit pour faire la promotion du haut degré de compétitivité de nos entreprises et de nos salariés. En parallèle, à chaque fois que le mot « emploi » est sollicité, il est associé à des rhétoriques du type, exclusion, insertion, précarité, inadaptation, chômage, coût, tout est instrumenté pour faire la promotion des dispositifs aidants puis gérant les difficultés sociétales. A cette séparation sémantique s'ajoute une séparation institutionnelle. Il est désormais concédé aux Agences d'Intérim l'exclusivité de la gestion de la demande de travail, et aux Pôles Emploi la promotion de l'emploi et son placement. Ainsi, les marchés de travail et de l'emploi sont sémantiquement présents et institutionnellement séparés.

Les conséquences pour les personnes seraient d'une grande banalité administrative s'il n'y avait pas de dichotomie déterministe des marchés, si en vérité chacun pouvait, selon son parcours, passer à sa guise d'un marché vers un autre. Les recherches et les expériences en matière d'insertion professionnelle, depuis les lois 1984 en France, montrent qu'il est très difficile de s'extirper du marché de l'emploi (au contraire de celui du travail), parce que celui-ci consigne les personnes dans une demande non prise en considération par la croissance économique (à l'évidence toute demande participant à la croissance économique n'a que faire des incitations à l'embauche, elle se suffit d'elle-même et se régule dans le marché du travail). La demande de cohésion sociale n'a aucun fondement économique, elle vise par définition les personnes présentant une « inadaptation » au marché du travail, et ce pour maintenir un niveau élevé de paix sociale. Ainsi, les « occupations » que les politiques volontaristes proposent ne peuvent que difficilement être valorisées en termes d'« activité ». Par conséquent l'offre de main d'œuvre qui exécute ces « occupations » se retrouve indéfiniment piégée dans des dispositifs qui prétendent faciliter son adaptation ou le passage d'un marché de l'emploi vers celui du travail. Ceci est patent lorsque sont analysées les pratiques d'embauche des employeurs et le peu de confiance que ces derniers accordent aux expériences issues des périodes répétées des contrats aidés dans un CV.

La sociologie est la science du désenchantement du monde nous disent les classiques. Mais, peut-on arrêter là cette intervention ? Qu'advient-il des formules telles que celle

d'Hegel pour qui « c'est par la médiation du travail que la conscience vient à soi-même »<sup>3</sup> ou celle de Freud qui nous indique que « le gain-pain quotidien apporte des satisfactions particulières lorsqu'il a été librement choisi »<sup>4</sup> ou une autre plus contemporaine comme celle de Friedmann qui, en parlant encore du travail, nous dit « il [le travail] constitue (...) un important facteur d'équilibre et d'épanouissement pour l'individu, dont il assure l'insertion dans le réel et particulièrement dans une gamme de collectivités économiques et sociales, allant de l'équipe à, la société globale. »<sup>5</sup> Rien de cela ne perd de son essence, ni de sa substance tant en parlant de travail que d'emploi. Travail anthropologique ou économique, celui par lequel on se réalise ou celui avec lequel on se réalise, tout cela reste entier comme questionnement, comme définition de mon action sur le monde. Mais, même si l'homme est l'être de l'*enaction*<sup>6</sup> au sens de Varela, c'est-à-dire celui qui change le monde tout en se changeant lui-même, la démystification que nous avons ici opérée de ces deux concepts (emploi et travail) nous permet d'envisager la demande sociale d'une manière différente et donner ainsi des arguments de négociation différenciés selon le type d'offre que l'on possède et que l'on domine. A une demande fondée sur la croissance économique, j'offre ma technicité. A une demande fondée sur la cohésion sociale, j'offre la paix sociale. C'est donc ainsi, dans cette polarisation conceptuelle, que nous arrivons à démystifier notre relation au « faire » et par la même occasion à pouvoir nous contempler dans le monde de notre création<sup>7</sup>.

Je suis bien conscient de n'avoir pas, jusqu'ici, nommé explicitement les personnes en situation de handicap dans mon propos, quoique... peut-être que la question serait : fallait-il les nommer explicitement pour comprendre leur situation dans et par ces marchés de l'emploi et du travail ? J'aimerais défendre ce choix en rappelant, si besoin était, que c'est grâce aux combats et aux revendications des personnes en situation de handicap elles-mêmes et de leurs familles que nous avons assisté à l'émergence d'une dynamique sociale d'inclusion puis à son dépassement. De fait comme toute personne, elles ont pris place dans le panorama ici exposé en se confrontant à lui avec leurs singularités plus qu'avec leurs particularités, n'ayant alors pas plus de fragilité que celle de leur capacité à faire valoir leurs offres comme essentielles pour satisfaire les demandes sociales, pas plus de fragilité que celle de leur disposition à faire entendre leurs arguments de négociation dans le marché correspondant.

---

<sup>3</sup> HEGEL (G.W.F.), *La phénoménologie de l'Esprit*, (1807), Paris, Aubier, tome I, p. 165.

<sup>4</sup> FREUD (S.), *Malaise dans la civilisation*, Paris, Denoël, 1934, p. 19.

<sup>5</sup> FRIEDMANN (G.), *Le travail en miettes*, Paris, Gallimard, 1964, coll. « idées », p.229.

<sup>6</sup> VARELA (F.J.), *Connaître. Les sciences cognitives, tendances et perspectives*, Paris, Seuil, 1989/

<sup>7</sup> MARX (K.), *Œuvres*, trad. : M. Rubel, Paris, Gallimard, 1979, tome 2.